Automne 2021

Responsable : Thierry PETIT

Objectifs généraux

Pour l'étudiant¹, le mémoire de maîtrise constitue le premier pas dans le champ de la recherche scientifique. Conçu pour les étudiants qui commencent des études de deuxième cycle en archéologie ou en ethnologie, le cours *Projet de mémoire* (ARL/ETN 6000) vise à poser les bases méthodologiques et pratiques nécessaires à la rédaction d'un mémoire de maîtrise. Les étudiants seront invités à définir leur méthode, leur corpus, leur approche théorique et leur hypothèse de recherche. C'est aussi pour eux l'occasion d'enrichir leur projet de recherche par la discussion avec leurs pairs.

Le cours porte sur deux sessions consécutives qui correspondent généralement à la première année de l'inscription aux études avancées. De ce fait, il a pour objectifs généraux :

- de faciliter la transition entre un travail de recherche ponctuel, propre au premier cycle et auquel les étudiants sont désormais familiarisés, et une recherche de plus vaste ampleur, de plus longue durée et d'une plus grande valeur scientifique.
- d'aider les étudiants à progresser régulièrement et méthodiquement dans la préparation de leur mémoire de maîtrise.
- d'établir un réseau d'échanges et de communication scientifique entre les étudiants commençant leurs études de maîtrise.
- N.B. <u>Ce séminaire n'a pas pour vocation de se substituer au rôle du directeur² de recherche, qui conserve l'entière responsabilité de la supervision du mémoire sous tous ses aspects</u>.

Objectifs spécifiques

- Dégager les tendances actuelles de la recherche dans le domaine spécifique relatif à l'objet de l'étude, aux sources disponibles et aux questions qu'ils peuvent susciter.
- Établir l'historiographie de la recherche et la situer par rapport aux pratiques courantes et récentes de la discipline.
 - Justifier le choix du sujet, les objectifs et les limites du projet de recherche.
- Élaborer un questionnement réaliste relatif au sujet de recherche choisi : problématique, objectifs, limites de la recherche (cadres chronologique, topogéographique, thématique).
- Établir le corpus de sources permettant de répondre adéquatement à la problématique.

¹ Le masculin est ici utilisé à titre épicène.

² Le masculin est ici utilisé à titre épicène.

- Définir une méthode et des modèles interprétatifs adaptés au traitement des sources retenues et au type de problème posé.
 - Développer des aptitudes à la communication scientifique écrite et orale.

Contenu et fonctionnement

La formule pédagogique est celle du séminaire qui exige une participation active des étudiants aux débats qui suivent les présentations des travaux écrits ou oraux.

Le séminaire s'étend sur deux sessions consécutives (automne et hiver) et comprend six étapes correspondant à autant de travaux écrits de longueur variable :

- 1 Présentation sommaire des projets de recherche individuels.
- 2 Bilan historiographique du domaine et du sujet de recherche.
- 3 Élaboration d'une problématique par rapport à l'état des recherches.
- 4 Choix d'une approche méthodologique et herméneutique adaptée au corpus de sources.
 - 5 Ébauche d'un plan préliminaire du mémoire.
 - 6 Rédaction d'une première version de l'introduction du mémoire.

Chaque étape fera l'objet d'une présentation par le titulaire des objectifs, des manières de réaliser le travail demandé et des critères d'évaluation. Les étudiants sont tenus à chaque étape de <u>consulter leur directeur de recherche</u>, lequel demeure le seul responsable de la direction du mémoire.

Remise des travaux et envoi aux autres étudiants

Tous les travaux écrits seront présentés selon les **normes suivantes** :

- traitement de texte, police Times New Roman, marges latérales, de tête et de queue de 2,5 cm.
 - caractère 12, interligne 1,5.

Une version électronique en format .doc <u>uniquement</u> de tous les travaux doit être envoyée par courriel, en fichier joint, **au professeur responsable** :

Thierry.Petit@hst.ulaval.ca

Les travaux seront ensuite distribués par celui-ci à tous les participants via le courrier électronique de l'Université Laval.

Sous peine de **pénalité**, les dates figurant au calendrier devront être respectées par souci d'équité entre les participants et pour permettre la lecture des travaux dans des délais raisonnables.

Présentation et discussion des travaux

Le succès des séances collectives dépend de la qualité des présentations orales et des échanges.

On demande donc, d'une part, que les présentations orales soient rigoureuses et

structurées. D'autre part, les étudiants sont tenus de lire l'ensemble des travaux et de participer activement aux séances de discussion. Le responsable entend favoriser l'expression d'un esprit critique constructif, propice au débat d'idées, en évitant toute critique personnelle. Un des objectifs des échanges entre pairs est de faciliter une approche interdisciplinaire susceptible de nourrir la réflexion. En effet, chacun des projets peut s'enrichir des acquis d'autres domaines de recherche traitant de thèmes apparentés. Il s'agit ainsi de faire découvrir aux étudiants les approches scientifiques propres aux différentes disciplines enseignées au sein du Département des Sciences historiques. En classe, le responsable du séminaire formulera des remarques d'intérêt général sur les travaux. Les problèmes plus particuliers seront évoqués lors de rencontres individuelles et dans l'annotation des copies.

Rencontres individuelles

Les rencontres individuelles se tiendront pendant les semaines sans séance collective, selon les besoins de l'étudiant et sur rendez-vous à convenir avec le professeur (par courriel). Pour l'efficacité de la rencontre, il convient de joindre les documents pertinents. Bien sûr, en cas de nécessité, des rencontres individuelles peuvent également avoir lieu pendant les semaines de séance collective.

Évaluation:

Présentation des projets de recherche [Étape 1]	Sans évaluation
Bilan historiographique [Étape 2]	10 %
Problématique [Étape 3]	20 %
Démarche méthodologique [Étape 4]	20 %
Plan du mémoire [Étape 5]	5 %
Introduction provisoire [Étape 6]	30 %
Participation aux débats	15 %

N.B.: La note finale ne pourra être attribuée que si tous les travaux ont été effectués.

Règles générales

- 1. Si une demande de délai n'est pas justifiée ou n'est pas présentée, l'enseignant appliquera une pénalité par jour de retard équivalente à 10 % de la note du travail à remettre. Après 5 jours, tout travail en retard sera refusé.
- 2. La présence et la participation à toutes les séances collectives sont obligatoires (sauf aménagements particuliers en fonction des nécessités de chacun, à convenir avec le professeur).
- 3. Selon la politique adoptée par le Département des sciences historiques et en conformité avec la volonté facultaire et universitaire, jusqu'à 20 % des points peuvent être retirés par suite de déficiences ou incorrections formelles (grammaire, orthographe, syntaxe, style).

4. Politique à l'égard du plagiat : En conformité avec les articles 28 et 29 du *Règlement disciplinaire* de l'Université Laval, le Département des Sciences historiques ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt de l'œuvre d'autrui (personnes, institutions, organismes, sites Web), sans identification ni référence précise aux sources ou aux travaux dont ils proviennent. De telles pratiques transgressent des principes éthiques fondamentaux des disciplines scientifiques.

Bibliographie

BECKER H.S., Écrire les sciences sociales, Paris, Économica, 2004.

DÉPELTEAU F., La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats. Québec, Presses de l'Université Laval, 1998.

DESHAIES, B., *Méthodologie de la recherche en sciences humaines*. Laval, Beauchemin, 1992.

GRAWITZ M., Méthodes des sciences sociales. Paris, Dalloz, 2001.

HERZLICH Cl., Réussir sa thèse en sciences sociales, Paris, Nathan, 2002.

LAMOUREUX A., Recherche et méthodologie en sciences humaines. Laval, Éditions Études Vivantes, 2000.

LÉTOURNEAU J., Le coffre à outils du chercheur débutant : Guide d'initiation au travail intellectuel. Toronto, Oxford University Press, 1989.

MACE G. et F. PÉTRY, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Québec, Presses de l'Université Laval et De Boeck Université, 2^e édition, 2000.

SANFAÇON A., *La dissertation historique. Guide d'élaboration et de rédaction.* Québec, Presses de l'Université Laval, 2000.

La présentation orale : quelques conseils

Toutes les présentations lors des séances collectives se feront de façon formelle, selon les normes en usage dans les communications scientifiques orales.

CONTENU

- → la communication débute par une introduction substantielle, rédigée correctement, qui situe le sujet et la problématique. Elle se termine par la présentation du plan de l'exposé.
- → Le corps de l'exposé comporte les divers éléments de la démonstration.
- → La conclusion est clairement rédigée et propose une synthèse des principaux points développés dans le corps de l'exposé.

FORME. II faut:

- → éviter de lire ses notes et d'ânonner son texte.
- → faire des phrases courtes, en tout cas aisément compréhensibles. Le style de l'exposé oral diffère, en effet, de celui d'un travail écrit.

- → reprendre les principaux points du travail, éviter de se noyer dans les détails. Pour la compréhension de la démonstration, on peut retenir un exemple pertinent qui illustrera le propos.
- → prévoir un PowerPoint. Toutes les formes d'illustration doivent être synthétiques, peu nombreuses, pour ne pas détourner l'attention des auditeurs. Leur fonction consiste à appuyer la démonstration. Il faut aussi être très attentif à l'orthographe et à la grammaire de ces documents (la projection sur écran est cruelle pour les étudiants à l'orthographe et à la grammaire déficientes!). Si un texte figure à l'écran, il convient qu'il soit en rapport directe avec le discours oral qui l'accompagne, sinon il faut le lire à haute voix.
- → ne pas hésiter à souligner, à écrire en gros caractères les mots-clés. Il convient, par l'intonation, d'insister sur ces termes lors de l'exposé oral.
- → Éviter, en règle générale de mettre à l'écran le texte complet que l'on prononce oralement.

Exemple de répartition du temps pour une présentation orale de 10 minutes :

• Introduction : 1 mn

• Corps de l'exposé : 8 mn

• Conclusion : 1 mn

Pour éviter un dépassement de temps, il est recommandé de garder un chronomètre à portée de main. Il convient de respecter la consigne du président de séance lorsqu'il demande de conclure.

Pertinence des interventions lors des débats :

L'évaluation de la participation orale porte plus sur la <u>qualité</u> et la <u>pertinence</u> des interventions que sur le nombre des questions posées ou des remarques exprimées. Ces dernières doivent permettre d'approfondir la recherche ou d'améliorer la présentation.

Les ressources proposées à l'UL:

Le cours vise à conduire l'étudiant vers l'autonomie complète du chercheur. L'ampleur et la durée de la tâche peuvent inquiéter le chercheur débutant. Le **Centre d'aide aux étudiants** organise plusieurs ateliers et propose des exposés sur les difficultés qui peuvent survenir au cours des études aux cycles supérieurs. On en trouvera le calendrier sur le site **www.aide.ulaval.ca**.

La faculté des études supérieures et postdoctorales a publié un guide utile : *Le guide de cheminement aux cycles supérieurs* disponible sur le site :

http://www1.fes.ulaval.ca/cheminement/